

Rapport n°9

Accunsentu per u sparghjimentu di l'ampiezza uraria di l'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) in perisculare è extrascolare

Approbation de l'extension de l'amplitude horaire des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) en périscolaire et extrascolaire

Dans le prolongement de la mesure d'extension de nos horaires de garderie du matin au sein de nos écoles maternelles (7h30 au lieu de 7h45 actuellement) effective depuis la rentrée scolaire 2024-2025, il est proposé de modifier les horaires d'accueil et de départ des enfants au sein de nos Centres de Loisirs et ce, afin de répondre aux besoins des familles et de s'aligner sur ceux proposés par l'ACM Pinellu à Calloni de l'association Sports Loisirs Culture Vacances.

Actuellement, les ACM fonctionnent tous les mercredis et toutes les vacances scolaires selon les modalités suivantes :

- l'accueil du matin est prévu entre 7h45 et 9h00 afin de faciliter l'arrivée échelonnée de l'enfant (temps individualisé) ;
- l'accueil du soir se fait à partir de 17h00 et jusqu'à 18h15 (départ échelonné).

L'accueil est encadré par un animateur mentionnant l'arrivée et le départ de l'enfant sur un état de présence. Les parents (ou personnes mentionnées dans le dossier) doivent obligatoirement venir récupérer leur enfant à l'intérieur du centre : sauf autorisation du responsable légal, l'enfant ne pourra repartir seul. Une décharge sera demandée à tout parent désireux de reprendre son enfant (après vérification de l'identité du responsable légal) avant la fin de la journée.

Il est proposé d'augmenter l'amplitude horaire et de modifier les modalités d'accueil et de départ de l'enfant selon les modalités suivantes :

- l'accueil du matin serait prévu entre 7h30 et 9h00 afin de faciliter l'arrivée échelonnée de l'enfant (temps individualisé) ;
- l'accueil du soir se ferait à partir de 16h00/16h30 et jusqu'à 18h30 (départ échelonné).

L'amplitude horaire est donc prolongée de 30 mn : 15 mn en plus le matin et 15mn en plus le soir.

Enfin, les parents auront la possibilité de venir récupérer leurs enfants plus tôt en fin d'après-midi.

Cette proposition d'accueil et de départ plus large et plus souple répond à une logique d'harmonisation des horaires au sein de nos structures et à un besoin exprimé par les familles (concernant l'accueil du matin et la possibilité de venir récupérer son enfant plus tôt en fin d'après-midi en cas d'inscription sur d'autres activités parascolaires notamment le mercredi).

En conséquence, il est proposé de :

- De modifier le règlement intérieur ci-joint annexé concerné par les changements d'horaire susvisés.